

<https://enseignants.se-unsa.org/Enseignants-d-EPS-au-SE-Unsa-ce-que-nous-revendiquons>



Enseignants d'EPS au SE-Unsa : ce que nous revendiquons !

- Je suis... - Prof d'EPS - L'EPS vue par le SE-Unsa -

Date de mise en ligne : jeudi 5 septembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Durant plus de 50 ans, notre profession d'enseignants d'EPS a beaucoup évolué améliorant considération et conditions de notre métier.

Discipline essentielle dans le cursus de l'élève, dans la construction de l'individu, dans la maîtrise du corps, l'EPS a fait ses preuves dans l'Éducation nationale depuis son entrée dans ce ministère en 1981. Longtemps considérés en marge des autres, les professeurs d'EPS ont légitimé leur place dans les établissements du second degré.

Mais la juste évolution de notre profession n'est pas encore aboutie !

Il est désormais temps de stopper notre maintien dans un corps à part, nous privant des mêmes avantages que les enseignants de toute autre discipline !

Devenons certifié-e-s !

Pour protéger notre statut

Pour le SE-Unsa, un enseignant d'EPS protégé contre toute volonté de le faire glisser vers une mission restreinte de simple « promoteur du sport », c'est un enseignant dont on reconnaît de sa discipline qu'elle n'est pas "inférieure" aux autres, qu'elle joue un rôle crucial dans l'Éducation et l'orientation de l'élève et qu'elle ne peut voir ses heures d'enseignement diminuer au fil du temps.

Un enseignant d'EPS protégé contre toute volonté de le placer sous la responsabilité de collectivités territoriales pour le faire intervenir sur un temps extra-scolaire, c'est un enseignant qui appartient à un corps professionnel élargi. Un corps d'enseignants de toutes disciplines aux missions communes d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences et aux règles communes de gestion de carrière est un garant fort de la pérennité du métier. Aujourd'hui, l'appartenance à un corps isolé, propice à toute variabilité, est une fragilité.

Le SE-Unsa revendique l'intégration des CE et professeurs d'EPS dans le corps des certifiés, avec le même temps de service global de 18h.

Le SE-Unsa demande un service global de 15h pour les agrégés d'EPS.

Pour être mieux reconnu-e-s

Pour le SE-Unsa, un enseignant d'EPS reconnu à la hauteur de ses compétences et ses responsabilités, c'est un professionnel pour qui on prend en compte le temps consacré à la préparation et la concertation dans la réalisation des projets d'EPS des établissements, les conditions particulières d'exercice (facteurs de troubles musculosquelettiques, de troubles ORL, ...) et enfin la forte responsabilité en matière de sécurité des élèves. Rien ne justifie aujourd'hui que les enseignants d'EPS effectuent un service hebdomadaire de 20h, soit 3000 heures de service en plus sur une carrière.

Au contraire, tout démontre qu'ils doivent voir leur temps de service aligné sur celui des enseignants des autres disciplines.

Le SE-Unsa revendique aussi la mise à disposition d'équipements de protection individuelle pour tous les enseignants d'EPS, la création d'un observatoire local des installations sportives et une reconnaissance de la pénibilité dans les reconversions, les reclassements et l'aménagement des ns de carrière.

Pour être mieux rémunéré-e-s

Enseignants d'EPS au SE-Unsa : ce que nous revendiquons !

Pour le SE-Unsa, un enseignant d'EPS rémunéré à la hauteur de son investissement, c'est un professionnel qui perçoit :

- des HSA et des HSE identiques à celles de ses collègues enseignants d'autres disciplines lorsqu'ils effectuent des heures supplémentaires
- une indemnité égale à celle de ses collègues enseignants d'autres disciplines lorsqu'il évalue ses élèves dans le cadre de tout examen

Rien ne justifie aujourd'hui que les enseignants d'EPS n'aient pas accès à ces droits.

Le SE-Unsa revendique aussi une rémunération en HSE pour les enseignants d'EPS s'investissant au-delà de 5 heures hebdomadaires en faveur du sport scolaire en tenant compte des différentes missions (encadrement, animations, compétitions).

Lire aussi : [Qui sommes-nous ?](#)

Envie de nous connaître encore plus : [commandez gratuitement notre brochure « Nos valeurs pour l'EPS » !](#)